



Je gère mon budget !

L'étape de la banque est un passage obligé de ton parcours administratif. L'ouverture d'un compte courant est nécessaire pour recevoir les aides de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) comme l'Aide Pour le Logement (APL) par exemple. Si tu travailles, ton patron peut te payer par chèque mais le plus souvent l'argent est déposé directement sur ton compte (par virement bancaire).

> La banque

• Ouvrir un compte

Quand tu vas rencontrer le banquier, il peut te proposer un choix de comptes, pour bien faire ton choix, tu peux lui poser ces questions :

- Si je retire de l'argent au distributeur d'une autre banque, est-ce que c'est gratuit ?
- Est-ce que je peux accéder à mon compte sur Internet ? Est-ce que c'est gratuit ?
- Est-ce que je devrai payer quand je vais ouvrir et fermer mon compte ?
- Quel type de carte bancaire je peux avoir, combien coûte la cotisation mensuelle ?
- De quels documents avez-vous besoin pour m'ouvrir un compte (passeport, titre de séjour, carte d'étudiant, justificatif de domicile) ?
- Ai-je droit à un découvert ? De combien ?
- Si je suis à découvert, comment ça se passe ?
- Quel est le montant des agios* ?
- Y a-t-il des avantages pour les moins de 25 ans ?
- Quelles opérations je peux faire dans une autre agence ?
- Quelles opérations je suis obligé(e) de faire dans mon agence ?
- Y a-t-il une assurance comprise dans l'offre en cas de perte ou de vol de ma carte ou de mon chéquier* ?

• Faire un dépôt

- **Le dépôt** : si tu as de l'argent à mettre (déposer) sur ton compte tu dois aller dans une **agence** de ta banque. Pour les premières fois, tu peux aller voir la personne au guichet et lui demander de t'expliquer comment faire. Si tu veux tenter l'aventure seul(e), voici ce qu'il faut faire. En général, il y a un comptoir, une table, avec les documents nécessaires et des enveloppes. Il existe deux types de dépôt, le dépôt d'espèces c'est-à-dire de billets, et le dépôt de **chèques**. Il faut choisir le document correspondant, ils s'appellent souvent "remise de chèque" ou "remise d'espèces". Pour remplir ces documents, tu dois connaître ton numéro de compte et ton **code agence**. Ces informations sont sur le RIB*.

Une fois que tu as rempli le document (nom, prénom, date, numéro de compte, montant du dépôt, numéro de compte et code agence), tu dois mettre dans l'enveloppe qui correspond : remise de chèque ou remise d'espèces, le document + le chèque ou les billets. Il y a souvent une boîte pour déposer l'enveloppe à côté du comptoir. Si tu veux, tu peux prendre quelques documents et enveloppes avec toi et les remplir chez toi, à l'extérieur de l'agence il y a une boîte aux lettres prévue pour ça.

En général il faut attendre deux jours pour que l'argent arrive sur ton compte.

- **Le virement** : c'est un mode de paiement qui se fait d'un compte à un autre compte, tu peux faire un virement par Internet ou en allant directement dans ton agence. Dans ton agence, c'est au guichet que tu dois t'adresser pour le faire, tu auras alors besoin du RIB* du compte sur lequel tu veux faire le virement. Le virement automatique est un virement qui se fait à date fixe sans faire l'opération à chaque fois (pour payer son loyer par exemple).

> Et si je m'entraînais ?

Il existe sur le site de Lille 3, un lien qui mène à un site très pratique et très bien fait, inspiré du film "L'auberge espagnole", pour préparer au mieux ton départ et parfaire ta connaissance du français.

Tu peux le consulter directement sur le lien ci-dessous, il t'aidera à bien préparer tes documents, trouver un logement (même en colocation) et pourquoi pas te donner des conseils lors de l'ouverture de ton compte en France.

<http://auberge.int.univ-lille3.fr/>

Attention !

Si tu déposes un chèque, au verso de celui-ci, tu dois écrire ton numéro de compte et signer.

Attention !

Tu ne peux pas déposer de chèques étrangers !



> Lexique du parfait gestionnaire

- L'**agence** : une banque possède plusieurs agences, ton agence, c'est l'endroit où tu vas ouvrir ton compte. Choisis-en une qui est près de chez toi ou d'un endroit où tu vas souvent, c'est plus pratique. Pour certaines opérations (fermer le compte, ouvrir un compte épargne, prendre un nouveau chéquier, rencontrer le banquier) tu seras obligé(e) de te rendre dans ton agence. Pour faire d'autres opérations comme faire un dépôt, retirer de l'argent, tu peux aller dans n'importe quelle agence de ta banque. Sur le RIB, il y a le code agence.

- Un **agio** : c'est la commission (%) retenue par les banques pour certaines opérations (bank charges).

- L'**autorisation de découvert** : c'est lorsque ton banquier accepte que, pour une durée limitée, ton compte soit négatif, sans que tu sois obligé(e) de payer des agios. Le montant de l'autorisation de découvert est fixé dès le moment où tu ouvres le compte.

- La **carte bancaire** : il existe deux types de carte. Au moment où tu auras ta carte informe-toi sur les choses à faire pour faire opposition en cas de perte ou de vol.

- La carte de retrait : elle coûte moins cher que la carte bleue. Avec elle, tu ne peux que retirer de l'argent au distributeur.

- La carte de crédit est très utile. C'est un des moyens de paiement les plus courants en France. Selon la banque que tu choisiras, ta carte pourra être une Visa, une Mastercard, ou autre. Grâce à elle, tu peux payer dans la plupart des magasins – attention à partir d'un certain prix total, en général supérieur à 7 ou 10 € – tu peux aussi téléphoner dans une cabine téléphonique, retirer de l'argent à un distributeur en France ou à l'étranger, payer quelque chose sur Internet et utiliser toutes les caisses électroniques par exemple pour acheter un billet de train ou pour louer un DVD.

Attention !

Retirer de l'argent à l'étranger est souvent payant.

Attention !

Ne jamais donner le code de sa carte ou sa carte à un inconnu.

- Le **chèque** : c'est un autre moyen de paiement, on l'utilise la plupart du temps quand on doit payer une assez grosse somme, qu'on n'a pas assez de liquide (espèces) avec soi, et qu'il n'est pas possible de payer par carte de crédit (chez le médecin, par exemple.) Pour remplir un chèque, il faut indiquer :

- L'ordre, c'est-à-dire, écrire le nom de la personne ou de l'entreprise à qui on fait le paiement,
- Le montant, la quantité d'argent que l'on veut donner, il faut l'écrire en chiffres et en lettres,
- La date, le lieu, et enfin il faut signer.

Attention !

Ne pas donner de chèque sans montant ou sans ordre.

Attention !

Si tu payes par chèque, on demande systématiquement une ou deux pièces d'identité.

- Le **chèque en blanc** : c'est un chèque sur lequel il n'y a que la signature.

- Le **chèque en bois** : ou le chèque sans provision, c'est lorsque tu remplis un chèque mais que tu n'as pas assez d'argent sur ton compte pour le payer.

- Le **chéquier** : c'est le petit carnet où sont attachés les chèques.

- **Créditeur** : c'est le contraire de débiteur, c'est lorsque ton compte est positif, cela signifie que tu as encore de l'argent sur ton compte

- **Débiteur** : c'est lorsque ton compte est dans le négatif, lorsque tu as dépensé plus d'argent que ce que tu avais sur ton compte. Par exemple, "votre compte est débiteur de 15 €", signifie que ton compte est de 15 € en dessous de 0.

- Le **découvert** : c'est lorsque ton compte est négatif, quand tu as dépensé plus d'argent que ce qu'il y avait sur ton compte tu es à découvert de 100 €, par exemple.

- Le **distributeur (ATM)** : c'est l'endroit où tu vas retirer de l'argent, si tu as la carte Visa ou la Mastercard, tu peux retirer de l'argent dans n'importe quel distributeur, mais demande bien à ton banquier si retirer de l'argent dans le distributeur d'une autre banque est taxé.

- **Faire opposition** sur son compte signifie bloquer les opérations bancaires sur son compte. C'est ce qu'on fait généralement lorsqu'on a perdu ou qu'on s'est fait voler sa carte pour éviter qu'un éventuel voleur dépense de l'argent en son nom.

- Le **relevé de compte (ou le relevé bancaire)** : tous les mois, tu recevras à ton adresse une enveloppe de ta banque avec un tableau qui indique tout l'argent que tu as dépensé (les dépenses ou le débit) et tout l'argent que tu as reçu (les recettes ou le crédit).

- Le **RIB** : Le Relevé d'Identité Bancaire, c'est le document sur lequel se trouvent toutes les informations sur ton compte. Si tu donnes ce RIB à un organisme, il pourra virer (verser) directement de l'argent sur ton compte. Tu trouveras un RIB sur chacun de tes relevés de compte, à la fin de ton chéquier, ou alors, tu peux en demander un à ton agence.



> Le coût de la vie

• Un exemple de budget mensuel

Logement	entre 170 € et 450 € ou plus
Alimentation quotidienne	125 €
Restaurant universitaire (midi)	58 €
Entretien personnel	30 €
Livres, fournitures, photocopies	15 €
Déplacements locaux (abonnements)	entre 31,50 € et 42 €
Total (prix à titre indicatif)	entre 429,50 € et 720,00 €

• Le budget loisirs

Une place de cinéma (plein tarif)	9,50 €
Une place de cinéma (tarif étudiant)	5,80 €
Une place au Kino (cinéma Lille 3)	4 €
Un concert classique ou rock	2 à 40 €
Une entrée de piscine	1,22 à 2,29 €
Une entrée en boîte de nuit (club)	10 €
Un repas dans un restaurant	8 à 50 €
Une entrée dans les musées nationaux (gratuit le 1 ^{er} dimanche de chaque mois)	3,05 à 6,10 €

• Le coût de la vie à Lille

Un ticket de métro-bus à l'unité	1,30 €
Un journal	1,50 €
Un timbre	0,56 €
Un café en ville	1,50 €
Un café à la fac	0,5 €
Une bière pression	2,5 €
Un sandwich-baguette	3 €
Cigarettes (prix à titre indicatif)	6 €

• Quelques produits de base et leur prix

Petit-déjeuner		Goûter	
Lait (1 l)	0,79 €	Chocolat tablette (200 g)	1,78 €
Baguette	0,75 €	Yaourts (8 x 125 g)	2,43 €
Pain (800 g)	1,87 €	Dîner	
Pain de mie	1,79 €	Riz (1 kg)	1,64 €
Croissant	0,86 €	Pâtes (500 g)	0,86 €
Céréales (500 g)	2,80 €	Huile d'olive (75 cl)	5,43 €
Beurre (250 g)	1,50 €	Boissons et autres	
Confiture (370 g)	1,43 €	Soda (1,5 l)	1,28 €
Pâte à tartiner au chocolat (400 g)	2,40 €	Jus d'orange (1 l)	1,96 €
Oranges (1 kg)	3,00 €	Eau minérale (1,5 l)	0,60 €
Déjeuner		Chips (150 g)	1,00 €
Œufs (12)	2,46 €	Cacahuètes (250 g)	0,94 €
Steack haché (125 g)	1,80 €	Tous les prix sont indicatifs et peuvent varier d'un magasin à un autre !	
Pommes de terre (1 kg)	0,80 €		
Carottes (1 kg)	2,20 €		
Salade	1,00 €		
Pommes (1 kg)	2,00 €		

